Lettre du Préfet aux maires de Seine-et-Marne concernant les sanctions des Autorités Allemandes envers les jeunes de Melun de 15 à 20 ans, 4 juin 1941 (Cote : M11402)

PREFECTURE DE SEINE-et-MARNE

Cabi et du Préfet

MELUN, le 4 Juin 1941

NOTE au RECUEIL

Le Préfet de SEINE-et-MARNE à Messieurs les Maires du DEPARTEMENT.

A la suite d'enlèvement de pancartes indicatrices dans la ville de MELUN, des sanctions ent été prises par les Autorités Allemandes à l'égard des Jeunes gens de 15 à 20 ans de la localité.

Les autorités allemandes me prient de vous faire connaître que l'enlèvement de pancartes indicatrices ou l'apposition d'inscriptions sur lesdites pancartes entraîneront les sanctions les plus sévères.

Vous voudrez bien adresser un avis en ce sens à vos administrés.

Le Préfet, Signé: P. VOIZARD